

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la Convocation : 23/05/2024

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUQ-TOULZA

L'An Deux Mille Vingt-Quatre et le Vingt-Sept Mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de CUQ-TOULZA se sont réunis en séance ordinaire à 20 heures et 30 minutes, après convocation légale, sous la Présidence de M. Jean-Claude PINEL, Maire.

**Étaient Présents :** M. Jean-Claude PINEL, M. Pierre HERAILH, M. Michel BATUT, M. Gérard BOUISSON, M. Jean-Claude NOURET, M. André HEBRARD, Mme Anne-Charlotte BARLERIN, Mme Nathalie BARDOU, M. Serge CLERGEAU, Mme Sylvie GAY, M. Philippe JACQUIER, M. Didier JANSON, Mme Florence PENA. Le quorum est atteint.

**Étaient représentés :** M. Frédéric BASTIEN ayant donné pouvoir à Mme Anne-Charlotte BARLERIN.

**Secrétaire de Séance :** Mme Florence PENA.

### **OBJET DE LA DELIBERATION :**

#### **Délibération 2024/35 : Demande d'éclairage du clocher de Cuq-Château**

M. le Maire présente au Conseil Municipal une demande de M. VASSALOS et M. GALLICE, représentants de l'association Is'Arts reçue par mail le 10 avril 2024 en mairie : « *Depuis le Covid et l'arrêt de péril de l'église, l'association Is'Arts n'a pas été active, néanmoins elle a comme objet l'embellissement du hameau de Cuq-Château, financé par le biais d'actions culturelles. Grâce à cette association, la Mairie a pu financer la restauration des vitraux ainsi que la mise aux normes électriques sans avoir à participer financièrement à ces actions. L'association ayant encore des fonds disponibles, nous souhaitons les utiliser dans le cadre des travaux actuels de l'église de Cuq-Château, en finançant l'installation d'un éclairage du clocher. En effet le coût de l'éclairage est impacté par l'accès au clocher plutôt que par le coût de l'équipement (spot LED), or il serait possible de profiter de l'échafaudage actuel pour installer ces spots et réduire ainsi la facture de l'illumination.* »

M. le Maire précise qu'une entreprise avait établi un devis en 2017, et que le coût était estimé à 10 000 € à cette époque ; l'entreprise évoque aujourd'hui un montant de travaux estimé à 18 000 €. Cette même entreprise a indiqué qu'il n'y aurait pas de moins-value sur la mise en place de l'échafaudage ; le fait qu'un échafaudage soit déjà présent ne changerait pas le coût des travaux.

M. le Maire met également en évidence que la réglementation prévoit l'extinction de l'éclairage s'appliquant au patrimoine au plus tard à 1 heure du matin (arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses).

Les conseillers municipaux débattent et évoquent les éléments suivants :

- L'importance de réaliser des économies d'énergie, en termes économique et environnemental ;
- La cohérence avec les efforts concernant les économies d'énergie demandés aux administrés et aux associations qui utilisent les bâtiments communaux ;
- Malgré que les deux personnes évoquées ci-dessous ont formalisé cette demande, peut-être que les autres administrés de Cuq-Château ne souhaitent pas cet éclairage du clocher ;

- La participation des fonds de l'association Is'Arts couvrirait le montant nécessaire à cette installation ;
- Dans le cas où l'éclairage serait installé à l'église Notre-Dame de la Nativité à Cuq-Château, il serait nécessaire d'installer un système d'éclairage du clocher de l'église de Cuq-Toulza également ;
- Au cours de ce mandat, le montant des travaux investi sur cette église de Cuq-Château est assez conséquent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix contre cette demande, 1 voix pour :

- REJETTE la demande de M. VASSALOS et M. GALLICE concernant l'éclairage du clocher de Cuq-Château.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, M. Jean-Claude PINEL.



Le Secrétaire de séance, Mme Florence PENA.

A handwritten signature in black ink, located below the text identifying the Secretary of the meeting.